

50%



REMBOURSÉS EN BONS D'ACHAT* SUR CANARD, GILLETTE, SENSODYNE ET ULTIMA.

DÈS 20€ D'ACHAT ET DANS LA LIMITE DE 30€ D'ACHAT,
DÈS 2 PRODUITS ACHETÉS.



(Suggestion de présentation). *Offre réservée aux porteurs de la carte de fidélité Intermarché et limitée à un passage en caisse sur la période de validité de l'offre. Offre valable dans les magasins participants (voir la liste complète sur www.intermarche.com), selon horaires et jours d'ouverture. Du mardi 3 novembre au dimanche 8 novembre 2026, dès 20€ d'achat et dans la limite de 30€ d'achat (prix payé en caisse, toutes remises déduites) et dès 2 produits achetés des marques Canard, Ultima, Gillette (hors tondeuses et rasoirs électriques) et Sensodyne, effectuée lors d'un passage en caisse et sur présentation de la carte de fidélité, bénéficiez de deux bons d'achat d'une valeur totale équivalente à 50% de cet achat et dans la limite de 15€ remboursés. Le montant obtenu est réparti de moitié sur chacun des deux bons d'achat. Chaque bon d'achat est ensuite utilisable lors d'un passage en caisse dans l'un des magasins participants pour un montant minimum d'achat de 50€ (prix payé en caisse, toutes remises déduites ; hors drive, livraison à domicile, presse, livres, gaz, carburants et cartes cadeaux) et sur les périodes suivantes : premier bon d'achat valable du lundi 9 novembre au dimanche 15 novembre 2026 ; deuxième bon d'achat valable du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre 2026. Bons cumulables avec d'autres offres en cours dans la limite de 4 bons d'achat par passage en caisse par foyer, sous réserve que le montant du panier d'achat soit supérieur ou égal au cumul des montants minimum d'achat propres à chaque bon d'achat. Bons non remboursables, non échangeables en tout ou partie, non compensables, non cessibles en tout ou partie et non fractionnables. Bon d'achat original exigé. Offre également disponible en Drive et livraison à domicile ; modalités spécifiques et magasins éligibles à voir sur www.intermarche.com. Visuels non contractuels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.